



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 42830

Texte de la question

M. Claude Pringalle proteste solennellement auprès de M. le ministre délégué au budget contre la campagne de dénigrement organisée à l'encontre de la profession de douanier sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne par un groupuscule appelé « Centre européen de recherche et d'action sur le racisme et l'antisémitisme ». Des spots télévisés ont ainsi été réalisés qui utilisent le douanier comme symbole du racisme et ridiculisent cette profession honorable. Il s'indigne de l'utilisation de la haine et de l'exclusion à l'encontre d'une profession dans le but de combattre des pratiques que nous approuvons tous. Il s'étonne que cette association utilise ainsi les mêmes pratiques que celles des mouvements qu'elle prétend combattre. Il lui demande ce qu'il entend mettre en œuvre pour faire cesser cette campagne diffamatoire et dangereuse.

Texte de la réponse

Si le projet de campagne envisagé par le Centre européen de recherche et d'action sur le racisme et l'antisémitisme (CERA) ne pouvait qu'emporter l'adhésion sur son principe, puisqu'il visait à défendre la tolérance, ses modalités qui pouvaient faire des douaniers des symboles d'intolérance n'étaient pas acceptables et ont d'ailleurs légitimement soulevé l'émotion des membres de l'administration des douanes. En effet, ceux-ci ne pouvaient admettre ni comprendre, qu'une campagne contre le racisme et la xenophobie puisse utiliser leur image d'une façon deshonorante. C'est pourquoi, le 11 juin, un courrier a été adressé au secrétaire général de cet organisme pour l'inciter à modifier le support de sa campagne d'information. Dans sa réponse du 14 juin, le CERA s'est rangé au point de vue du ministère. Si la campagne était maintenue, elle ne devrait en aucun cas faire référence à une catégorie socioprofessionnelle et notamment aux agents des douanes. Bien entendu, le ministre délégué au budget sera vigilant sur son contenu et défendra, le cas échéant, avec l'énergie nécessaire l'honneur de ses agents.

Données clés

Auteur : [M. Pringalle Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42830

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4880

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5391